



DEPARTEMENT DE LA SEINE SAINT DENIS
VILLE DES LILAS
96 Rue de Paris
93260 LES LILAS

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2019

**MARCHE DE FOURNITURE, INSTALLATION, ENTRETIEN ET EXPLOITATION
COMMERCIALE DE MOBILIERS URBAINS SUR LE DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE DES
LILAS- LOT UNIQUE - ANNEES 2008-2020**

**MODIFICATION EN COURS D'EXECUTION (AVENANT) N° 1
DE PROLONGATION DU MARCHE SIGNE AVEC LA SOCIETE JC DECAUX MOBILIER
URBAIN (MARCHE N°134/07)**

I. Historique :

Le marché de fourniture, installation, entretien et exploitation commerciale de mobiliers urbains sur le domaine public de la Ville des Lilas prend fin le 1^{er} avril 2020.

Ce marché a fait l'objet d'une procédure d'appel d'offres ouvert constitué d'un lot unique : mise à disposition du mobilier à titre gratuit, en contrepartie de l'autorisation accordée au titulaire, à titre exclusif, d'exploiter le mobilier à des fins publicitaires et financer ainsi sa prestation globale.

L'attributaire de ce marché, qui avait pris effet à compter du 2 avril 2008 pour une durée de 12 ans, est la société JC DECAUX MOBILIER URBAIN, devenue JCDecaux France par simple changement de dénomination sociale, sise 17 rue Soyer - 92 200 Neuilly-sur-Seine.

Il convient normalement de lancer une procédure pour procéder à la désignation d'un nouveau titulaire pour les années à venir.

II. Motifs de l'avenant n° 1 :

Suite à une évolution de la jurisprudence et de la législation, il apparaît nécessaire de refondre totalement le fondement juridique de ce marché, qui doit être requalifié en concession de service conformément à l'article L.1121-1 du Code de la commande publique.

Compte-tenu de la requalification de ce marché en concession de service, les conséquences en termes de procédure et de délais sont importantes, la procédure de concession nécessitant un temps de passation plus important qu'une procédure d'appel d'offres (12 mois environ).

Par ailleurs, les collectivités territoriales disposent de la liberté du choix du mode de gestion pour exploiter leurs services publics. Cette liberté de choix du mode de gestion découle du principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales.

Dans ces conditions, il conviendra également d'étudier et de décider des différents modes de gestion possibles, afin que la ville puisse retenir le plus adapté.

Au vu des éléments développés ci-dessus, il est nécessaire de prolonger par un avenant n°1 le marché n°134/07 de fourniture, installation, entretien et exploitation commerciale de mobiliers urbains sur le domaine public de la Ville des Lilas signé avec la société JCDecaux France sise 17 rue Soyer - 92 200 Neuilly-sur-Seine - à compter du 2 avril 2020 et jusqu'au 30 juin 2021.

III. Montant et incidence financière de l'avenant n°1 de prolongation :

Cette prolongation n'entraîne aucune plus-value des conditions financières du marché.

IV. Autres clauses du marché :

Les autres clauses du marché n'étant pas concernées par cet avenant, elles demeurent inchangées.

Les Lilas, le

A

Le

Le Maire
Premier Vice-président du Conseil départemental

JCDecaux France,
Le Directeur Droit Public et Appels d'Offres

Daniel GUIRAUD

(Cachet et signature)
Véronique SIMMLER